

Bilicence Nanterre: droit français/droit anglais

Par **Ritsu**, le 11/03/2015 à 23:42

Bonsoir,

Je suis en Terminale et je vais bientôt passer le test pour intégrer cette bilicence. Je suis partie aux portes ouvertes de l'université et l'on m'a dit que les 15 premiers du test partaient dès les 2 premières années étudier au Royaume-Uni.

Je voulais savoir si pour les autres, partir étudier à l'université d'Essex est obligatoire ou juste une possibilité? Et pour ceux qu'ils ont fait, à combien revient une année à l'étranger (à peu près) avec ce cursus? Y-a-t-il des aides financières?

Peut-on faire notre licence intégralement à Nanterre? Aussi, ces 15 premiers obtiennent un LLB au bout de 4 ans, ça ne concerne donc qu'eux, les autres ont simplement le diplôme de licence?

Enfin je voulais savoir si cette licence+ master droit français/anglais permettait d'exercer à l'étranger?

Merci à ceux qui répondront à mes nombreuses questions :D

Par **Ritsu**, le 12/03/2015 à 19:33

Personne? :(

Par **Sciencepiste**, le 12/03/2015 à 21:56

Salut,

Je sais que c'est pas vraiment une réponse qui va te donner des réponses à tes questions mais comme ça à du moins un rapport de loin je vais te dire 2/3 trucs :D

Je suis aussi en Terminale (ES) et je prévoyais d'aller au Test cette année pour intégrer Nanterre et ce pour plusieurs raisons.

Vu ta demande sur exercer à l'étranger, j'imagine que tu souhaites t'orienter vers du Droit International? Avec ce cursus j'imagine que tu peux travailler à l'étranger mais plus globalement en Angleterre (ou pays anglo-saxons mais ça je ne sais pas précisément) mais pas partout, comme on me l'a dit sur ce forum, tu ne fais pas du droit international en faisant

du Droit Français puis du Droit Anglais etc...

J'ai également mis cette idée de côté car j'ai dans ma famille un professeur de Droit -encore en activité- à qui j'ai pu en parler et lui, comme d'autres personnes me l'ont déconseillé. On m'a dit de ne pas y aller car: le programme en licence, uniquement en licence classique est déjà bien assez vaste et tu as bien assez à apprendre sur ton Droit maternel; se "spécialiser" dès la L1 n'est pas forcément un bon choix.

Ainsi pour te dire ce que je compte faire l'année prochaine, je vais partir sur un cursus classique dans la fac de Droit de ma ville en prenant en plus des cours d'anglais pour garder mon niveau/me perfectionner avec la maison des étudiants/autres organisations puis passer des tests reconnus internationalement (TOEFL, IELTS...) et je ferai une année à l'étranger dans mon cursus si j'en ai la possibilité :)

Voilà, j'espère avoir pu t'éclairer, ne serait-ce qu'un minimum!

Par **Ritsu**, le **12/03/2015** à **22:56**

Tout d'abord je te remercie d'avoir répondu. Moi aussi je suis en ES! Enfin bref.

En fait je ne souhaite pas particulièrement faire du droit international, mais vraiment pouvoir exercer un jour au Royaume-Uni (en tant qu'avocate plus précisément).

Mais avec ce que tu envisages, il faudrait également faire plus pour pouvoir exercer à l'étranger non? Une année ne suffirait peut-être pas, avec une licence de droit français? :o

Merci, je te souhaite bon courage pour le reste ^^

Par **cam94**, le **03/05/2015** à **20:10**

Salut! Je finis moi-même une troisième année dans cette bilicence. J'arrive un peu tard, mais si je peux t'aider...

Les 15 premiers au concours passent un entretien et partent à Essex pour leur L1 et leur L2, mais les autres restent à Nanterre. Je ne sais pas s'ils ont des aides financières mais en tout cas les études en Angleterre en elle-même sont très chères (moins qu'aux USA mais de l'ordre de plus de 10 000 euros). De toute manière, dans tous les cas, la L3 et le M1 se font obligatoirement à Nanterre, et le M2 se fait à l'étranger, dans une université anglo-saxonne. Nanterre a des partenariats avec plusieurs universités, surtout en Grande-Bretagne mais aussi aux Etats-Unis et en Australie il me semble. Le départ à l'étranger en M2 se fait sur classement (on regarde les notes de licence et de M1) et il y a des aides financières pour partir, sachant que les meilleurs se font considérablement aider par l'université qui paie une partie des frais de scolarité (apparemment). Il y a aussi des aides du conseil régional et (à vérifier) du CROUS.

Autrement, à la fin de la licence, que tu soies restée à Nanterre pour la licence ou que tu aies

fait L1/L2 à Essex et L3 à Nanterre, tu auras une licence droit français/droit anglo-américain. Idem pour le M1, en fonction de ta spécialité (tu as le choix entre droit des affaires et droit international et européen).

Pour finir, la bilicence permet effectivement d'exercer à l'étranger (passer le barreau français et le barreau américain, exercer en France et aux USA par exemple). Il est possible d'exercer en Grande-Bretagne mais pour devenir avocat (solicitor ou barrister) là-bas, c'est très, très, très compliqué.

Voilà! J'espère t'avoir aidé un peu et si tu as passé le test de langue, je croise les doigts! Bon courage et n'hésite pas si tu as des questions.

Par **Ritsu**, le **04/05/2015** à **22:00**

Salut!

Tout d'abord, je te remercie pour ta réponse.
J'ai passé le test en avril.

Sais-tu où je pourrais trouver des informations concernant l'exercice de la profession d'avocat au Royaume-Uni? Car c'est ce qui m'intéresserait.

Aussi, penses-tu qu'il soit possible de se lancer dans un cursus avec une année à l'étranger lorsque l'on est boursier? Car parallèlement je postule à la Grande École de Droit de Sceaux pour un LLM toujours dans l'optique de partir au Royaume-Uni. J'ai peur de ne pas avoir les moyens financiers même si cela me tient à cœur...

Par **cam94**, le **05/05/2015** à **15:45**

Salut!

Pour les informations sur la profession d'avocat au Royaume-Uni, je m'étais renseignée et on m'avait donné ces deux adresses (qui sont assez complètes sur le sujet il me semble):

-<http://lemondedudroit.fr/decryptages-profession-avocat/104362-devenir-solicitor-en-angleterre.html>

-<http://www.village-justice.com/articles/Solicitor-Angleterre-parcours,10700.html>

Pour ce qui est de l'année à l'étranger, si on prend le cas de Nanterre en imaginant que tu restes à Nanterre jusqu'à la fin de ton M1, cela ne posera pas de problème, puisque tu règleras les frais de scolarité français.

Sinon, la seule chose que je peux vraiment te conseiller, c'est de te renseigner sur les aides financières disponibles pour un an à l'étranger à Nanterre ou à la Grande École de Droit. Prendre en charge les frais de scolarité de Grande-Bretagne intégralement et seul me semble assez compliqué à première vue, parce que la Grande-Bretagne pratique des frais de scolarité élevés. Donc la meilleure solution reste de te renseigner sur toute aide disponible.

Cela dit, passer une année à l'étranger me semble une excellente idée, que ce soit du point de vue "enrichissement personnel" que pour les employeurs ensuite.

Par **Ritsu**, le **05/05/2015 à 18:39**

D'accord, je pense me renseigner davantage.

En tout cas je te remercie de ton aide, et merci pour les adresses! :)

Bon courage à toi!

Par **soussou98**, le **07/02/2016 à 16:18**

Bonjour Ritsu,

Je suis en Terminale ES et souhaite intégrer le programme dont tu parle (Nanterre/Essex) une fois l'obtention du BAC. J'ai beaucoup de questions sans réponses pour l'instant. mais d'abord as-tu intégré le programme et es-tu allé à Essex ?

En espérant une réponse de ta part je suis en détresse !!! Merci

Par **Pomlau**, le **10/02/2016 à 10:49**

Tu as essayé de te rendre dans les écoles où tu veux aller, et discuter directement avec les étudiants ?

Tu te rendras compte que souvent, les personnes sont contentes de pouvoir donner leur avis et t'aider.

Voir ce site : [Avocat situé à Marseille](#)

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/05/2017 à 09:10**

Bonjour

Suppression d'un doublon